

Bourses Aménagement

2025-2026 – jusqu'au 31 août 2026

CONTEXTE

Les bourses « Aménagement » sont réservées aux étudiants¹ inscrits au programme doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1, au programme Ph. D. individualisé 3-960-1-0 ou à une maîtrise avec mémoire (Maîtrise en aménagement, option Ville, territoire et paysage 2-005-1-5, Maîtrise aménagement, option Théories en design 2-014-1-6, Maîtrise en Urbanisme, modalité mémoire 2-025-1-0) à la Faculté de l'aménagement. Ces bourses constituent un complément de financement pour les étudiants.

LES CATÉGORIES DES BOURSES

Quatre types de bourses sont offertes :

1. Bienvenue (maîtrise et doctorat)
2. Scolarité (doctorat : examen de synthèse & rédaction de thèse doctorale)
3. Rayonnement (maîtrise et doctorat)
4. Soutien financier (doctorat)

ATTRIBUTION

Les bourses de Bienvenue, de Scolarité (examen de synthèse) et de Rayonnement sont **attribuées par le vice-doyen**.

Les bourses de Scolarité (rédaction de thèse) et Soutien financier sont **attribuées par le Comité des études supérieures de la Faculté**.

NB. Le nombre de bourses offertes peut être limité. Malgré la qualité des dossiers présentés, il n'est pas possible d'accorder des bourses à tous les étudiants qui en font la demande. Les montants sont annuellement ajustés en fonction du budget annuel accordé par les ESP.

1. BOURSE DE BIENVENUE

Ces bourses sont destinées aux étudiants nouvellement inscrits au PhD ou à la maîtrise avec mémoire

Montants

- Le montant est de 6 000 \$ pour le doctorat et de 2 000 \$ pour la maîtrise.
- Pour les étudiants au doctorat, la moitié du montant sera appliquée aux frais de scolarité le 15 octobre, et l'autre moitié le 1^{er} février. Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire.
- Pour les étudiants à la maîtrise, la totalité du montant sera appliquée aux frais de scolarité du trimestre d'admission : le 15 octobre pour l'automne et le 15 février pour l'hiver. Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire.

Admissibilité : Tous les étudiants qui commencent le doctorat et la maîtrise avec mémoire à plein temps sont admissibles.

Date de dépôt de la demande : Pour les admissions à l'automne, le dépôt doit être fait du 25 août jusqu'au 1^{er} octobre. Pour les admissions à l'hiver, le dépôt doit être fait du 1^{er} janvier jusqu'au 22 janvier.

Condition d'attribution pour les étudiants de doctorat

- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Lettre d'appui du directeur ou la directrice de recherche

¹ Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Condition d'attribution pour les étudiants de maîtrise

- Lettre d'appui du directeur ou la directrice de recherche

2. BOURSE DE SCOLARITÉ

2.1 Sclarité - Examen de synthèse

Ces bourses, réservées aux candidats au doctorat, sont attribuées aux étudiants qui ont complété leur examen général de synthèse avec succès afin de les appuyer dans la poursuite de leur projet de recherche.

Montants

- Le montant est de 4 000 \$. La totalité du montant sera appliquée aux frais de scolarité. Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire.

Admissibilité : Sont admissibles les étudiants de doctorat ayant réussi l'examen général de synthèse (la partie écrite et orale) **avant la fin du 6^e trimestre de scolarité, sans prolongation.**

Condition d'attribution

- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.

Date de dépôt de la demande : Au plus tard 7 jours après la réussite de l'examen de synthèse.

2.2 Sclarité – Rédaction de thèse doctorale

Ces bourses permettent aux étudiants au doctorat de compléter la rédaction de leur thèse.

Montants

- Le montant est de 5 000 \$. La totalité du montant sera appliquée aux frais de scolarité. Le montant excédant sera déposé au compte bancaire.
- La moitié de la bourse sera versée au moment de l'octroi de la bourse, l'autre moitié lors du dépôt de la thèse, à l'intérieur de la 5^e année.

Admissibilité

- Les étudiants qui reçoivent déjà 25 000 \$ ou plus par année, ne sont pas admissibles.
- Sont admissibles une seule fois les étudiants inscrits en rédaction, de la 3^e à la 5^e année d'études.
- Les étudiants en prolongation d'études ne sont pas admissibles.

Condition d'attribution

- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.

Dates de dépôt de la demande : Entre le 3^e et le 5^e trimestre au statut Rédaction.

3. BOURSE DE RAYONNEMENT

Ces bourses apportent un soutien aux étudiants au doctorat et aux étudiants à la maîtrise avec mémoire à plein temps qui présentent leurs travaux dans le cadre d'événements scientifiques à l'extérieur de Montréal (dans le cas d'une présentation scientifique à Montréal, ces bourses peuvent couvrir les frais d'enregistrement).

Montants

Les montants varient selon le lieu de l'événement. Pour le Canada et les États-Unis, le montant maximum sera de 1 000 \$, et pour l'international, jusqu'à 2000 \$. La totalité du montant sera déposée dans votre compte bancaire.

Admissibilité

- Les étudiants inscrits à une maîtrise sont admissibles une seule fois à cette bourse.
- Les étudiants au doctorat sont admissibles à cette bourse une fois par année financière (du 1^{er} mai au 30 avril).
- Une deuxième demande de bourse par année financière est possible si les fonds permettent.

Conditions d'attribution

- La communication doit être présentée dans le cadre d'un événement scientifique avec comité d'évaluation, à l'extérieur de Montréal.
- La bourse est accordée aux communications donnant lieu à une publication scientifique.

NB. Les bourses sont accordées sur présentation de l'invitation officielle et appuyée par une lettre du directeur ou de la directrice.

Les **remboursements se font après l'événement**, sous présentation des pièces justificatives (voir à la page 4, section « Preuves de participation à l'événement »).

4. BOURSE DE SOUTIEN FINANCIER

Ces bourses sont très limitées et sont attribuées aux étudiants de doctorat qui nécessitent un soutien **à la fin de leur parcours** académique et qui ont eu **une bonne progression** à travers leur programme d'études.

Montants

Le montant de ce soutien financier exceptionnel est déterminé selon les fonds disponibles et la situation financière des étudiants qui en font la demande, et est d'un maximum de 3 000 \$. La totalité du montant sera déposée dans votre compte bancaire.

Admissibilité

Sont admissibles à ce soutien une fois seulement tous les étudiants inscrits au statut rédaction au doctorat.

Conditions d'attribution

- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Les candidats doivent faire la preuve de la nécessité de l'appui financier demandé pour compléter leur cheminement.

Date de dépôt : en tout temps à partir de son 4^e trimestre au statut Rédaction.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE

Selon la bourse demandée, le dossier de candidature doit comporter certaines pièces. Vous trouverez ici la description des pièces et le tableau indiquant lesquelles sont requises en fonction de la bourse demandée.

Pièces requises	Bienvenue	Examen de synthèse	Rédaction de thèse	Rayonnement	Soutien financier
Fiche de présentation	X	X	X	X	X
Lettre du candidat			X	X	X
Relevé de notes (étudiant Ph. D.)			X		X
Relevé de notes (étudiant maîtrise)				X	
Curriculum vitae	X		X		X
Lettre d'appui du directeur	X			X	X
Projet de recherche	X		X	X	X
Plan de la thèse			X		X
Informations sur les bourses reçues			X		X
Preuves de participation à l'évènement				X	
Mise à jour de la fiche personnelle (Ph. D.)	X	X	X	X	X

Fiche de présentation : il s'agit d'une page titre, avec le nom, l'adresse, le matricule de l'étudiant ainsi que le programme d'études et la bourse demandée. L'étudiant doit ajouter sur cette page, s'il reçoit un financement par un organisme subventionnaire (ou un organisme équivalent).

Les étudiants boursiers doivent ajouter le nom de l'organisme, le montant, la date du début et la durée de leurs bourses d'études.

Lettre du candidat : le contenu de la lettre dépend de la bourse demandée.

Rédaction de thèse : la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération d'emplois(s) à l'université ou à l'extérieur, etc.). La lettre doit aussi indiquer **l'échéancier détaillé prévu pour la rédaction de la thèse**. Elle doit mentionner toute implication possible de l'étudiant au sein des équipes de recherche de la Faculté ou d'ailleurs.

Rayonnement : la lettre doit préciser les motifs de la demande, expliquant notamment en quoi la participation à l'évènement contribue au programme de recherche de l'étudiant. La lettre doit inclure aussi le budget prévisionnel du projet.

Soutien financier : la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération d'emplois(s) à l'université ou à l'extérieur, etc.). La lettre doit aussi indiquer l'échéancier détaillé pour finaliser la rédaction et le dépôt de la thèse. Elle doit mentionner toute implication possible de l'étudiant au sein des équipes de recherche de la Faculté ou d'ailleurs.

Relevé de notes : ce relevé doit être récent ; il peut être non officiel (obtenu à travers le centre étudiant).

Curriculum vitae : sur deux pages, au maximum.

Lettre d'appui du directeur de recherche : une page maximum.

Projet de recherche : il s'agit d'un résumé du projet, sur deux pages, maximum, incluant un échéancier global.

Plan de thèse : il s'agit d'une proposition de table des matières.

Preuves de participation à l'événement :

Avant l'événement (pour obtenir l'accord pour l'octroi de la bourse) :

Lettre d'appui du directeur ou de la directrice

Invitation officielle (lettre ou courriel).

Après l'événement :

Tableau EXCEL en indiquant la date, montant et devise des dépenses du voyage

Relevé bancaire indiquant toutes les dépenses effectuées en dollars canadiens. Le cas échéant, la conversion des devises sera effectuée selon le taux en vigueur à la date de l'achat, tel qu'indiqué sur le site OANDA

Frais d'inscription

Frais de déplacement : facture et billet ou carte d'embarquement

Frais de taxi

Frais d'hébergement

Autres frais admissibles : impression de poster

Ne sont pas admissibles : les frais de restauration et les indemnités quotidiennes

Mise à jour de la fiche personnelle sur le site web de la Faculté (au Ph. D.) : Vous devez mettre à jour vos informations directement sur le portail de la recherche (à partir de l'interface de création et de modifications des profils). Pour créer votre profil ou mettre à jour vos informations, vous devez vous connecter à l'Interface de gestion des profils, via ses informations de connexion à l'UdeM, soit avec son code d'accès habituel et mot de passe : <https://recherche.umontreal.ca/vitrine/saisieProfil/>

Si vous avez besoin d'aide pour enrichir votre profil, vous pouvez consulter le guide d'utilisation : <https://espacedoc.openum.ca/nos-guides/guide-a-lusage-des-professeurs-des-charges-de-cours-ou-de-leur-delegataire/>

Vous pouvez aussi consulter le F.A.Q., ici : <https://espacedoc.openum.ca/category/non-classe/>

Si vous désirez faire ajouter une photo à votre profil, vous pouvez l'envoyer à : sadvr@cen.umontreal.ca et l'équipe s'occupera de la traiter et de l'ajouter.

Remise des dossiers : Les dossiers doivent être structurés selon l'ordre indiqué dans le tableau précédent et soumis en un seul fichier PDF, auprès de la TGDE etudiants-ame-csup@umontreal.ca en mettant en copie Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures michel.max.raynaud@umontreal.ca.

RENSEIGNEMENTS

Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures, michel.max.raynaud@umontreal.ca